



**SYMBIOSE**

ETUDE EXPERIMENTATION FORMATION

AGRO**bio**LOGIE

La méthode GEOPHILE constitue une avancée agronomique en matière d'Agriculture Biologique et fait appel à des procédés agronomiques peu connus et parfois « anticonformistes » par rapport aux principes techniques dominants.

Nous l'avons d'abord conçue pour permettre un résultat agronomique et économique en Agriculture Biologique, et dans l'esprit de conserver durablement la fertilité des sols. Nous nous sommes aussi aperçus qu'elle permettait également la production de produits de grande qualité gustative et nutritive.

Il nous a donc paru logique de proposer aux exploitations agricoles qui travaillent suivant ses principes de bénéficier de la marque de qualité GEOPHILE et de son logo qu'ils peuvent valoriser utilement auprès de leur clientèle.

Pour pouvoir adhérer à la charte GEOPHILE, tout producteur doit satisfaire aux conditions suivantes :

- L'ensemble de l'exploitation doit être en culture biologique contrôlée et certifiée ou en reconversion vers l'Agriculture Biologique.
- Le producteur applique sur son exploitation la méthode GEOPHILE avec les interventions suivantes :
  1. *Application au minimum 1 fois par an du Compost Liquide défini par la méthode GEOPHILE avec accompagnement si nécessaire des inoculants microbiens complémentaires choisis suivant les besoins agronomiques des terrains concernés.*
  2. *Ne réaliser d'applications éventuelles d'engrais minéraux ou organiques que suivant un besoin apprécié par l'analyse de sol ou l'observation de la végétation, et décidé en concertation avec le conseil agronomique de SYMBIOSE.*
  3. *Effectuer des traitements phytosanitaires comportant, outre des spécialités « classiques » de cuivre et/ou de soufre, des produits bio stimulants naturels référencés par SYMBIOSE.*
  4. *Ces traitements devront comporter le minimum nécessaire des matières actives cuivre et soufre, suivant le conseil agronomique de SYMBIOSE et l'expérience personnelle du producteur. La quantité de cuivre/ha, calculée sur une moyenne de 5 ans, ne devra pas excéder 3 kg (soit deux fois moins que le niveau autorisé par le règlement CE 834-2007).*
  5. *Les traitements appliqués tiendront compte, dans toute la mesure du possible, du cycle lunaire et seront en particulier appliqués avant les perturbations météorologiques associées à la Nouvelle et à la Pleine Lune. Ceci garantit leur meilleure efficacité, et permet donc de remplir plus facilement les objectifs du point 4.*

**Saint Denis 71160 SAINT AGNAN [www// symbiose-nrj.fr](http://www//symbiose-nrj.fr)**

**Tél : 33 (0)3 85 53 82 88 & 33 (0)6 80 73 23 22 Fax : 33 (0)3 85 53 81 19**

**SARL au capital de 6 000 euros RCS Mâcon 502 206 014 SIRET 502 206 014 00016 Code Naf 7490B**

**T.V.A. Intracommunautaire : FR 86502206014**

**Organisme de formation déclaré à la Préfecture de Bourgogne sous le numéro 26 71 01688 71**

## Questionnaire

- 1 L'ensemble de votre exploitation est-elle en culture biologique contrôlée et certifiée ou en reconversion vers l'Agriculture Biologique ?

OUI NON (rayez la mention inutile)

- 2 Combien d'interventions prescrites dans la charte appliquez-vous ?

1 2 3 4 5 (entourez le chiffre correspondant)

- 3 Pensez-vous que la méthode GEOPHILE à une incidence ?

	Très bénéfique	Bénéfique	Moyenne	Nulle
Sur le sol et la végétation				
Sur les maladies et les ravageurs				
Sur la conservation des vins				
Sur le goût				
Sur les expressions de terroir				

- 4 Seriez-vous prêt à participer à un signe collectif de qualité en rapport avec la méthode GEOPHILE ?

OUI NON (rayez la mention inutile)

- 5 Sous quelle forme ? (rayez la mention inutile)

Contre étiquette  
Collerette  
Pastille  
Autre (à préciser)

Merci de renvoyer votre réponse à :

[contact@symbiose-nrj.fr](mailto:contact@symbiose-nrj.fr) ou par courrier postal : Symbiose 34, route de Saint-Denis 71160 SAINT-AGNAN

**Saint Denis 71160 SAINT AGNAN [www// symbiose-nrj.fr](http://www.symbiose-nrj.fr)**

**Tél : 33 (0)3 85 53 82 88 & 33 (0)6 80 73 23 22 Fax : 33 (0)3 85 53 81 19**

**SARL au capital de 6 000 euros RCS Mâcon 502 206 014 SIRET 502 206 014 00016 Code Naf 7490B**

**T.V.A. Intracommunautaire : FR 86502206014**

**Organisme de formation déclaré à la Préfecture de Bourgogne sous le numéro 26 71 01688 71**